



**Mémento  
de l'Enfance  
et de la Jeunesse  
en Communauté  
française  
2007**

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse  
juin 2008

Réalisation : Dominique Delvaux

Collaborations : Claire Beke, Dominique Rossion



Nos remerciements à :

l'INS,

l'ONE,

l'administration générale de l'Enseignement,

la direction générale de l'Aide à la Jeunesse,

la direction générale du Sport.



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. Les enfants et les jeunes en Communauté française</b> .....	5
1. La population .....	5
2. Les jeunes .....	4
3. La part des jeunes .....	5
4. Les jeunes et le droit à l'intégration sociale .....	8
<b>2. Les services de la Communauté française</b> .....	9
1. L'Enseignement .....	9
L'enseignement obligatoire .....	9
Les indicateurs de l'enseignement .....	9
2. L'ONE .....	12
L'accueil .....	12
L'accueil des enfants durant leur temps libre .....	13
L'accompagnement .....	15
3. L'Aide à la Jeunesse .....	16
Les mesures d'aide .....	16
4. La Culture .....	19
Les organisations et groupements de jeunesse .....	19
Les maisons et centres de jeunes .....	19
Les centres d'expression et de créativité .....	20
5. Le Sport .....	21
<b>3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française</b> .....	22
<b>4. La participation des enfants et des jeunes en Communauté française</b> .....	23
<b>Liste des tableaux et graphiques</b> .....	25





## Introduction

Nous souhaitons donner un aperçu rapide des politiques de la Communauté française qui ciblent l'enfance et la jeunesse, esquisse des aspects chiffrés d'un état des lieux. En effet, une des missions de l'Observatoire est de faire l'inventaire des données sociales qui permettent de mieux comprendre l'enfance et la jeunesse. Dans cette perspective, un constat s'impose: les institutions publiques sont de plus en plus nombreuses à rendre accessible, particulièrement par la publication de tableaux sur internet, les données détaillées qui reflètent leur activité ou qui permettent de la mesurer.

Dans ce mémento, nous proposons d'abord une synthèse des données démographiques et sociales, synthèse réalisée par l'Observatoire. Viennent ensuite les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du ministère de la Communauté française et de l'ONE: qu'ils soient ici remerciés.

Mais nous souhaitons aussi donner à chacune et chacun l'envie d'aller voir plus loin. Nous avons donc extrait deux graphiques du rapport de recherche «La participation des enfants et des jeunes en Communauté française», enquête auprès de plus de 1.000 jeunes de 10 à 18 ans. Le rapport complet de la recherche constitue un véritable état des lieux des formes de participation en Communauté française et recense les avis des jeunes à ce sujet.





# I. Les enfants et les jeunes en Communauté française

## I. La population

Comment traiter, dans les statistiques de population, le cas des néerlandophones de Bruxelles quand on ne dispose plus d'informations fiables<sup>1</sup> sur la part qu'ils représentent dans la population mais aussi quand on sait comment, dans cette même région, la langue maternelle peut ne pas totalement influencer le choix des services (enseignement, garde d'enfant ou encore loisirs) auxquels les enfants et les jeunes participent? Dès lors, nous ne proposons pas de « correction » en % du chiffre de la population de la Région de Bruxelles-Capitale: à chacun d'y appliquer (ou de ne pas y appliquer) une proportion pour mieux refléter les caractéristiques de son activité<sup>2</sup>.

Tableau I. La population en 2006

En 2006	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté germanophone	Communauté française
Population au 31/12/2005	10.511.382	1.018.804	3.413.978	73.119	4.359.663
Naissances	121.382	16.214	39.513	661	55.066
Décès	101.587	9.545	35.863	667	44.741
Taux de natalité (‰)	11,55	15,91	11,57	9,04	12,63
Taux de mortalité (‰)	9,66	9,37	10,50	9,12	10,26
Solde mouvement naturel	+50.772	+7.464	+16.469	+447	+23.486
Population au 31/12/2006	10.584.534	1.031.215	3.435.879	73.675	4.393.419
Accroissement en 2006	+69.331	+10.800	+21.132	+526	+31.406

Source: INS, Données démographiques de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Aux deux extrêmes, attirons l'attention sur le taux de natalité en Région de Bruxelles-Capitale et le taux de mortalité en Région wallonne.

1. Cette information a été supprimée des recensements de la population après les années 1960.

2. Ainsi la proportion de 15% utilisée pour les indicateurs de l'enseignement en Communauté française ou encore 10% dans les tableaux de bord de l'ONE.

## 2. Les jeunes

Les enfants et les jeunes: ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge? Il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi à la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant; et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université, on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposons.

**Tableau 2. La population selon les groupes d'âge**

2006	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
0 à 17 ans	2.187.786	225.383	749.134	15.775	958.742
18 à 64 ans	6.586.686	653.054	2.118.768	44.932	2.726.890
65 ans ou plus	1.810.062	152.778	567.977	12.968	707.787
Total	10.584.534	1.031.215	3.435.879	73.675	4.393.419

Source: INS, Données démographiques de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007

On compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, plus de 950.000 jeunes – au sens «mineurs» – en Communauté française, soit 749.134 jeunes en Région wallonne et 225.383 en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, près de 44 jeunes belges sur 100 habitent en Communauté française, soit 33,6% en Région wallonne francophone et 10,2% en Région de Bruxelles-Capitale

**Tableau 3. La population de moins de 35 ans**

Tranches d'âge	Belgique	Région De Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté germanophone	Total CF
Moins de 3 ans	359.939	46.337	118.587	2.069	162.855
de 3 à 5 ans	347.284	40.163	120.026	2.250	157.939
de 6 à 11 ans	714.887	71.073	245.898	5.410	311.561
de 12 à 17 ans	765.676	67.810	264.623	6.046	326.387
de 18 à 24 ans	890.475	91.897	298.760	6.031	384.626
de 25 à 29 ans	678.363	89.659	206.170	3.704	292.125

Source: INS, Données démographiques de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Communauté française.

### 3. La part des jeunes

Tableau 4. La part des mineurs dans la population

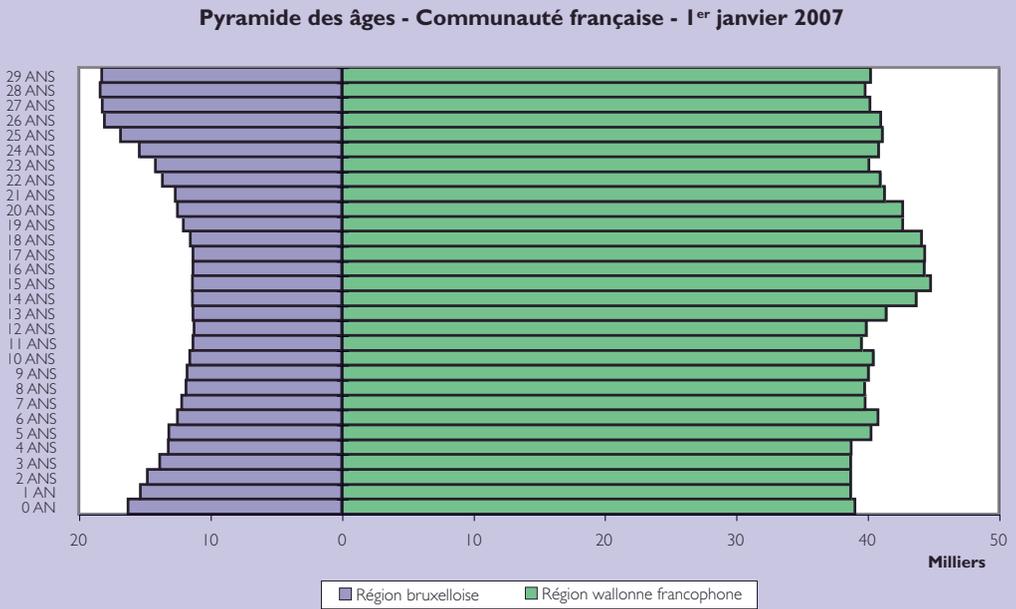
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
<b>Part des 0-18 dans la population</b>					
en 1991		20,70%	22,70%	21,57%	22,21%
en 2000		21,10%	22,20%	22,39%	21,96%
en 2006	20,67%	21,86%	21,80%	21,41%	21,82%
<b>Rapport entre les groupes d'âge</b>					
<b>entre 0-18 et 65+</b>					
en 1991		1,18	1,47	1,61	1,4
en 2000		1,26	1,32	1,42	1,31
en 2006	1,21	1,48	1,32	1,22	1,35
<b>entre 0-18 et 18 à 65</b>					
en 1991		0,33	0,37	0,33	0,36
en 2000		0,34	0,36	0,36	0,36
en 2006	0,33	0,35	0,35	0,35	0,35

Source: INS, Données démographiques de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007

La proportion de jeunes (mineurs) dans la population augmente en Région de Bruxelles-Capitale et diminue en Région wallonne.

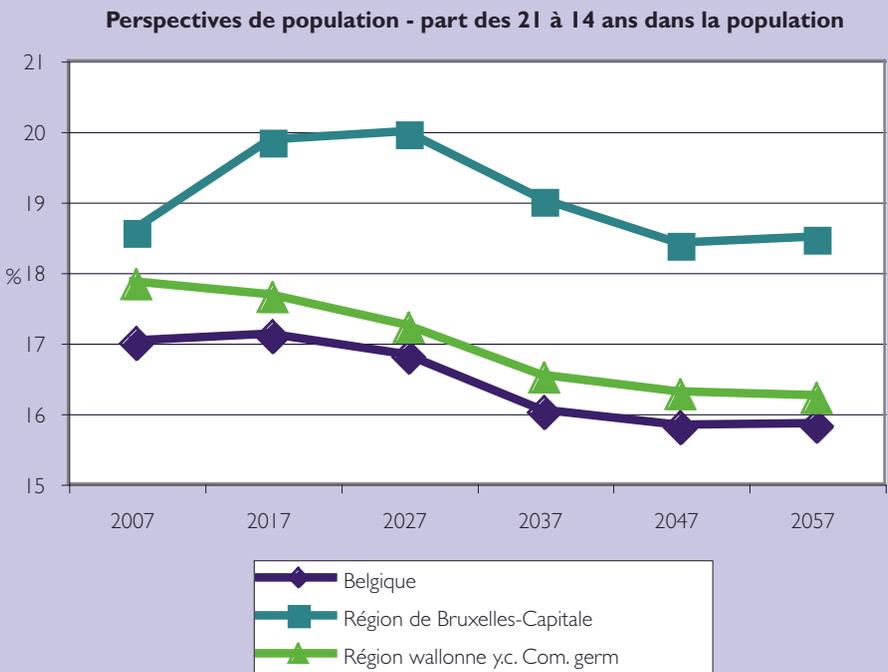
Si entre 1991 et 2006, le rapport entre les 0 à 18 ans et les 18 à 65 ans a peu varié (3,6 jeunes pour 10 adultes potentiellement actifs en 1991 comme en 2000 et 3,5 en 2006), le nombre de jeunes par rapport aux plus âgés a, lui, été modifié: il a fortement augmenté en Région de Bruxelles-Capitale tandis qu'il diminue légèrement en Région wallonne.

Figure 1. La population de moins de 30 ans en Communauté française



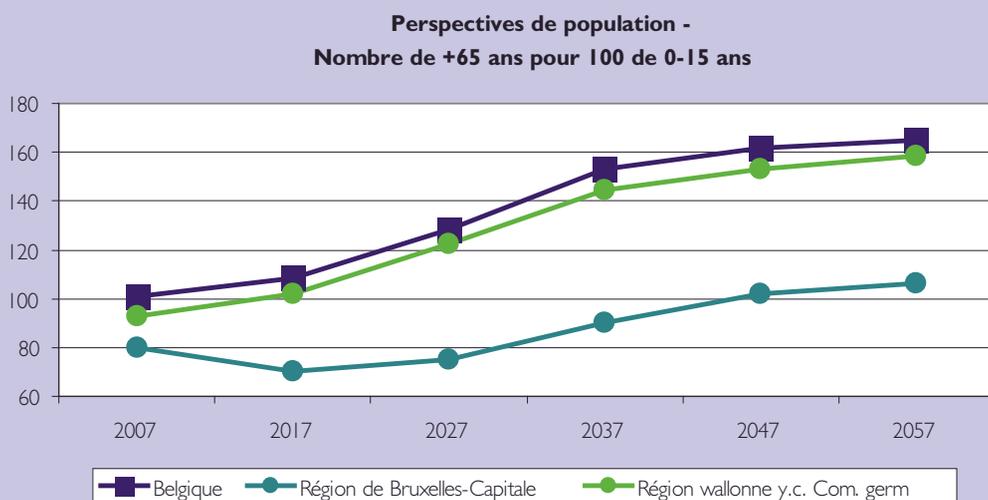
Le Bureau fédéral du Plan et la direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie viennent de publier les projections de la population belge jusqu'en 2060<sup>3</sup>. Les perspectives 2007-2060 ont pour point de départ les observations au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elles couvrent 54 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge et sexe et les tableaux détaillés peuvent être téléchargés sur le site de l'INS [http://www.statbel.fgov.be/figures/d26\\_fr.asp](http://www.statbel.fgov.be/figures/d26_fr.asp). Nous en avons extrait quelques éléments relatifs à la population des jeunes.

Figure 2. Perspectives : la part des jeunes dans la population



Source: Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

3 «Perspectives de population 2007-2060», Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique et Information économique avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement, Bureau fédéral du Plan, Planning Paper 105, mai 2008 - [http://www.statbel.fgov.be/press/pb01\\_fr.pdf](http://www.statbel.fgov.be/press/pb01_fr.pdf)

**Figure 3. Perspectives de population : nombre de +65 pour 100 de 0-15**


Source: Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

## 4. Les jeunes et le droit à l'intégration sociale

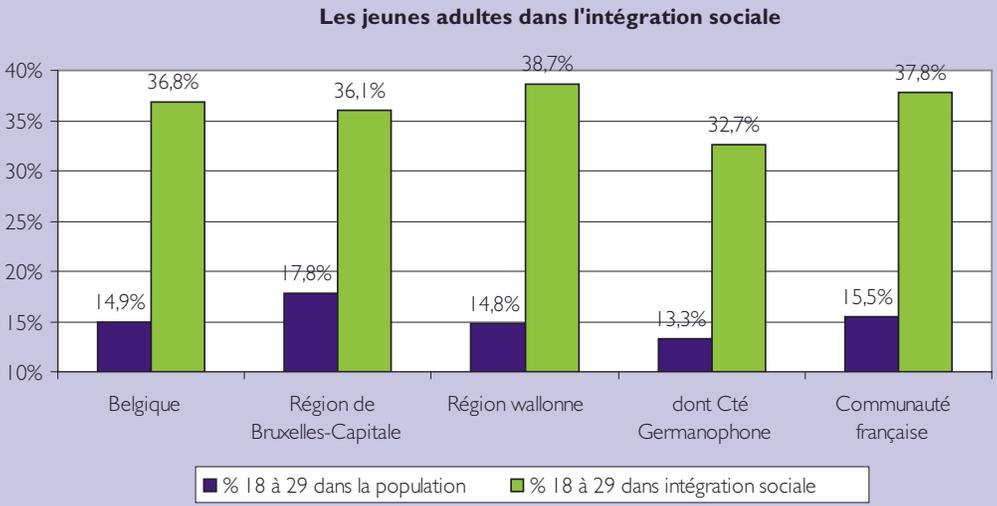
Le SPP Intégration Sociale a publié, en collaboration avec le projet «Agora» du service public fédéral de programmation Politique scientifique, depuis juillet 2005 des statistiques sur deux axes d'intégration sociale: le droit à l'Intégration sociale et le droit à l'Aide sociale, au niveau communal (par CPAS). Tous ces documents sont téléchargeables sur le site du service public de programmation Intégration sociale ([http://cpas.fgov.be/themes/egov/stats/index\\_fr.htm](http://cpas.fgov.be/themes/egov/stats/index_fr.htm)). Nous en avons extrait quelques éléments relatifs aux jeunes.

**Tableau 5. Les jeunes dans les statistiques de l'Intégration sociale**

2006	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
Total droit à l'Intégration sociale	88.126	22.910	39.534	600	61.844
< 18 ans	305	42	177	1	218
18 à 19	8.198	1.465	4.573	51	5.987
20 à 24	15.545	3.896	7.437	95	11.238
25 à 29	8.701	2.908	3.278	50	6.136
Total <30 ans	32.749	8.311	15.465	197	23.579
% <30 dans total	37,2%	36,3%	39,1%	32,8%	38,1%
dont étudiants	7.727	1.753	4.195	26	5.922
% étudiants dans <30	23,6%	21,1%	27,1%	13,2%	25,1%

Source: SPP Intégration sociale – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Figure 4. Les jeunes adultes dans l'intégration sociale



Source: SPP Intégration sociale – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

## 2. Les services de la Communauté française

### I. L'Enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique: [www.agers.cfwb.be/index0.asp](http://www.agers.cfwb.be/index0.asp) ou sur [www.statistiques.cfwb.be](http://www.statistiques.cfwb.be). L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans. La possibilité est actuellement évoquée d'abaisser à 5 ans l'âge de l'obligation scolaire.

#### L'enseignement obligatoire

Tableau 6. Nombre d'établissements scolaires en 2006-2007

Etablissements scolaires	CF	Communal	Provincial	Autres	Libre	Total
Fondamental ordin.	161	936	3	0	718	1.818
Secondaire ordinaire	129	41	42	2	294	508
CEFA	10	4	9	0	20	43
Fondamental spécialisé	43	51	18	1	88	201
Secondaire spécialisé	21	18	12	2	72	125

Source: Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Tableau 7. Population scolaire en 2005-2006 (date de référence 15 janvier 2007)

Elèves le 15 janvier 2007	CF	Officiel subv.	Libre subv.	Total
Maternel ordinaire	12.186	92.181	64.971	169.338
Primaire ordinaire	26.668	147.332	127.370	301.370
Secondaire	84.509	58.729	212.155	355.393
Maternel spécialisé	239	364	518	1.121
Primaire spécialisé	3.699	4.882	6.592	15.173
Secondaire spécialisé	3.836	3.012	7.947	14.795

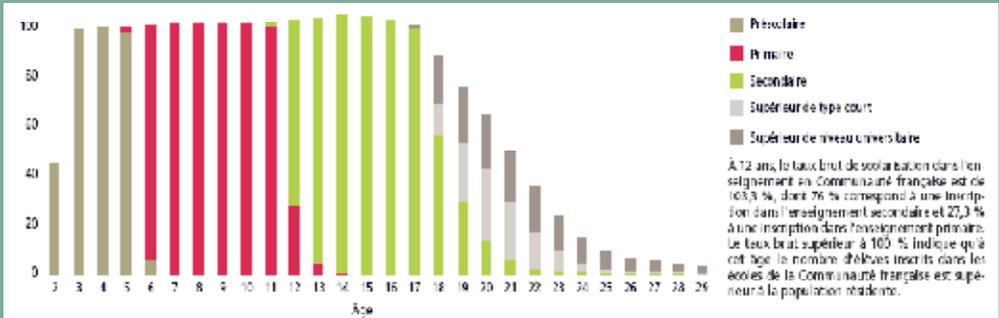
Source: Direction générale de l'Enseignement obligatoire

#### Les indicateurs de l'enseignement

Le décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française du 27 mars 2003 crée une «commission de pilotage du système éducatif» qui doit doter l'enseignement «d'un système cohérent d'indicateurs». Une équipe interuniversitaire de recherche a élaboré un plan dressant l'architecture du système d'indicateurs à construire. Sur cette base, la commission de pilotage a arrêté une liste d'une trentaine d'indicateurs, compte tenu des données statistiques disponibles.

La deuxième édition du recueil des indicateurs est parue: elle est accessible sur le site [www.enseignement.be/prof/dossiers/indicateurs/index.asp](http://www.enseignement.be/prof/dossiers/indicateurs/index.asp) et nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques extraits... pour donner au lecteur l'envie d'aller voir plus loin et de mieux comprendre, grâce aux excellents commentaires des graphiques et des tableaux comment évolue l'enseignement en Communauté française.

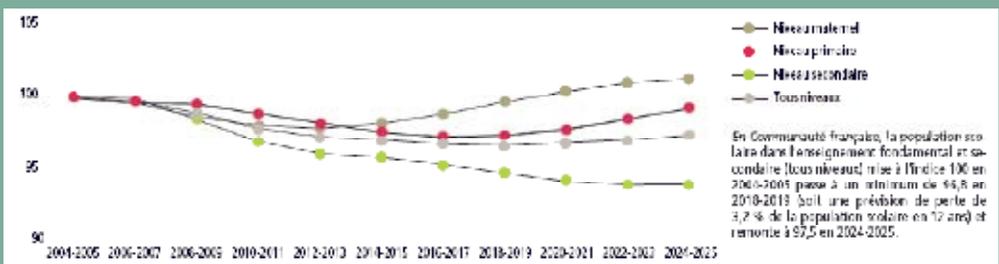
Figure 5. Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2005-2006



À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française est de 100,3 %, dont 76 % correspondant à une inscription dans l'enseignement secondaire et 23,3 % à une inscription dans l'enseignement primaire. Le taux brut supérieur à 100 % indique qu'il y a plus de la moitié d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française est supérieur à la population nationale.

Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 2, 2007, p. 7.

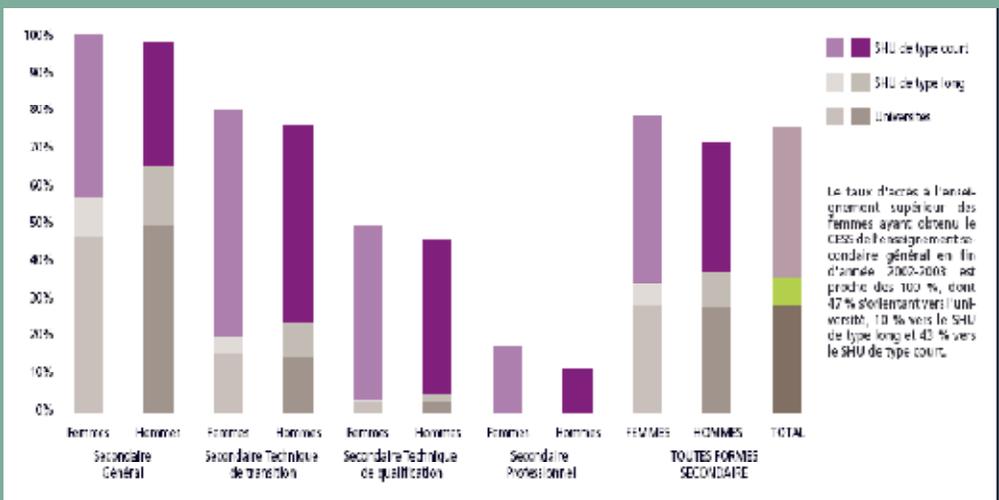
Figure 6. Perspectives d'évolution du nombre d'élèves – 2006-2007 à 2024-2025



En Communauté française, la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire (tous niveaux) mise à l'indice 100 en 2004-2005 passe à un minimum de 96,8 en 2010-2011, soit une prévision de perte de 3,2 % de la population scolaire en 17 ans) et remonte à 97,5 en 2024-2025.

Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 2, 2007, p. 13.

Figure 7. Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs de CESS Enseignement ordinaire délivrés en 2002-2003



Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des femmes ayant obtenu le CESS de l'enseignement secondaire général en fin d'année 2002-2003 est proche des 100 %, dont 47 % s'orientant vers l'université, 10 % vers le SHU de type long et 43 % vers le SHU de type court.

Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 2, 2007, p. 43.

## 2. L'ONE

Depuis le décret du 17 juillet 2002, l'Office de la Naissance et de l'Enfance est partagé entre deux grandes missions: l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du «Rapport d'activités 2006» publié par l'ONE et consultable sur le site [www.one.be/pub/rap.htm](http://www.one.be/pub/rap.htm).

### L'accueil

**Tableau 8. Les services d'accueil de la petite enfance en 2006**

	Nombre de structures	Nombre de places	Enfants présents au moins un jour
<b>Milieus d'accueil subventionnés par l'ONE</b>			
Crèches	253	10 253	17 387
Prégardiennats	39	867	1 703
MCAE	147	2 384	4 419
Accueillantes conventionnées	88	9 106	18 180
Crèche parentale	1	14	22
Maisons d'enfants et Haltes-garderies (a)	25	401	1 906
<b>Total</b>		<b>23 025</b>	<b>43 617</b>
<b>Milieus d'accueil non subventionnés par l'ONE</b>			
Maisons d'enfants	394	6 009	
Accueillantes autonomes	624	2 269	
Haltes-garderies, etc.	117	1 520	
<b>Total</b>	<b>1 135</b>	<b>9 798</b>	

(a) subv. par le FDS2

Source : ONE, Rapport d'activité 2006

Il s'agit de la capacité réelle des milieux d'accueil au 31/12/2006.

**Tableau 9. Les services d'accueil spécialisé en 2006**

	Nombre de services	Nombre de journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	40.747

Source : ONE, Rapport d'activités 2006

À ces services agréés / subsidiés, il faut ajouter les deux milieux d'accueil spécialisé organisés directement par l'ONE: la pouponnière Reine Astrid de La Hulpe ( 115 enfants pris en charge en 2006) et La Nacelle à Mons (285 enfants accueillis en 2006).

L'Observatoire a publié une synthèse sur le placement des jeunes enfants en Communauté française. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire.

Tableau 10. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Emplois	Equivalent temps plein
<b>Encadrement</b>		
infirmier(e)s	444	249
assistant(e)s socia(le)ux	657	306
puéricultrice(teur)s	3.949	2.824
direction	142	67
<b>Total</b>	<b>5.192</b>	<b>3.445</b>
<b>Logistique</b>		
cuisine	412	278
entretien	648	407
administration	222	99
autre	171	107
<b>Total</b>	<b>1.453</b>	<b>890</b>

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 01/10/2005

Il faut souligner que le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés (à l'exclusion des milieux d'accueil non subventionnés).

### L'accueil des enfants durant leur temps libre

En 2006, 199 communes (ce qui représente 73% des communes) ont bénéficié d'une subvention de coordination destinée à la rémunération du coordinateur(-trice) de l'accueil temps libre ainsi qu'à ses frais de fonctionnement.

Tableau 11. Application du décret ATL

	Nouveaux programmes CLE acceptés	Opérateurs agréés	Lieux subsidiés	Cumul des lieux subsidiés
<b>Total 2006</b>	89	302	776	1 413

Source : ONE, Rapport d'activités 2006

L'Observatoire a publié en décembre 2004 une synthèse des états des lieux communaux qui comprend une description du processus, les chiffres clés de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en 2002 et une lecture des analyses des besoins. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire.

Tableau 12. Écoles de devoirs

	Reconnus	Subsidiés par l'ONE
PO	255	234
Sites	312	285

Source : ONE, Rapport d'activités 2006

Pour mémoire, l'Observatoire a réalisé en 2002 une enquête sur les écoles de devoirs. Elle est disponible sur le site de l'Observatoire.



Tableau 13. Les centres de vacances en 2006

	Nombre de services	Enfants	Journées
Plaines	908	122 895	1 091 942
Séjours	226	16 298	166 894
Camps	761	22 328	250 399
Total	1 895	161 521	1 509 235

Source : ONE, Rapport d'activités 2006.

### L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social, autre principale mission de l'ONE, se concrétise notamment dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-Enfants. Ce secteur a pour objectif la surveillance, la promotion de la santé de la future mère et de l'enfant ainsi que le soutien aux parents.

Tableau 14. Les consultations de l'ONE en 2006

	Nombre
<b>Consultations prénatales</b>	42
centres périnataux	1
consultations hospitalières	15
consultations de quartier	21
structures prénatales conventionnées	5
<b>Consultations pour enfants</b>	659
consultations pour enfants	530
consultations périodiques	122
cars sanitaires	7
<b>Enfants inscrits dans les consultations (hors cars)</b>	140 697
<b>Travailleurs médico-sociaux (TMS)</b>	750

Source : ONE, Rapport d'activités 2006

Tableau 15. Le secteur SOS-Enfants en 2006

Équipes SOS-Enfants	14
Enfants* pris en charge par les équipes SOS postnatales	3 925
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	96 ETP

\* maltraités ou à risque de maltraitance

Source : ONE, Rapport d'activités 2006

### 3. L'Aide à la Jeunesse

Tout jeune en difficulté a droit à l'aide d'un conseiller de l'Aide à la Jeunesse : ce service est organisé dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour exécuter les décisions des magistrats de la Jeunesse, les services du directeur de l'Aide à la Jeunesse sont également présents dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour en savoir plus: <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>.

En fonction des caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent, les enfants et les jeunes peuvent être aidés par une prise en charge résidentielle ou non résidentielle qui a pour cadre soit les services spécialisés de l'Aide à la Jeunesse (services privés) soit d'autres services, tels les internats scolaires ou encore les services de l'AWIPH.

#### Les mesures d'aide

Les caractéristiques des aides apportées aux enfants et aux jeunes en difficulté ou en danger sont consignées dans une base de données (Sigmajed) : il s'agit des « mesures d'aide » prises par les conseillers et directeurs de l'Aide à la Jeunesse ainsi que par les juges de la Jeunesse. Cet ensemble de données a été analysé par l'Observatoire: « **Nouvelles statistiques de l'aide à la jeunesse 2002-2006** » qui peut être consulté sur le site de l'Observatoire. Les informations qui suivent en sont extraites.

Les données ne portent que sur les jeunes ayant fait l'objet d'au moins une mesure d'hébergement ou de suivi dans le milieu de vie en 2006. Ne sont pas pris en compte ici les jeunes pour lesquels il n'y a eu en 2006 que des mesures d'investigations, de surveillance de la part d'un délégué ou de coordination de l'aide. **Ces données ne sont donc pas représentatives de la totalité du travail du secteur de l'aide à la jeunesse.**

En 2006,

- 17.677 jeunes ont fait l'objet d'au moins une mesure d'hébergement ou de suivi dans leur milieu de vie, ce qui représente une augmentation de 3% du nombre de jeunes pris en charge en 2005.
- 4.250 jeunes ont été pris en charge pour la première fois, ce qui représente près d'un quart de jeunes pris en charge en 2006. Cette proportion reste constante d'années en années.
- 5.013 jeunes pris en charge, soit 85 % d'entre eux, sont des jeunes en difficulté ou danger. À l'échelle de la population de la Communauté française, ils sont 16 jeunes en difficulté ou en danger pour 1.000 jeunes de moins de 18 ans.
- 2.306 jeunes, soit 13 %, font l'objet d'une prise en charge suite à des faits qualifiés infraction. À l'échelle de la population de la Communauté française, il y a 2 mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction pour 1.000 jeunes de moins de 18 ans.
- 358 jeunes (soit 2 %) sont des jeunes en difficulté ou en danger ayant commis des faits qualifiés infraction.

#### Parmi les jeunes en difficulté ou en danger en 2006,

- 7.409 jeunes ont fait l'objet en 2006 uniquement de mesures dans le cadre de l'aide volontaire, soit un jeune sur deux. Pour rappel, ces chiffres ne reprennent que les jeunes pour lesquels la Communauté française a engagé des frais. Ceux qui ont été uniquement suivis par un délégué du SAJ ne sont pas repris ici.
- 6.965 jeunes ont fait uniquement l'objet de mesures dans le cadre de l'aide contrainte, soit un peu moins d'un jeune sur deux.
- 869 jeunes ont été pris en charge à la fois dans l'aide volontaire et dans l'aide contrainte, certains uniquement dans le cadre de mesures d'urgence temporaire. Parmi eux, 715 ont fait l'objet d'une judiciarisation (jugement ordonnant le passage de l'aide volontaire à l'aide contrainte), ce qui représente 4 % des jeunes pris en charge en 2006.

**Tableau 16. Nombre de jeunes pris en charge au moins une fois dans l'année par type de service (2006)<sup>1</sup>**

	Nombre de jeunes ayant été pris en charge au moins une fois (a)	% par rapport aux jeunes pris en charge en 2006
Famille d'accueil encadrée ou non encadrée	4.379	25%
Service d'accueil et d'aide éducative (SAAE)	3.794	22%
Prise en charge de frais	3.187	18%
Service d'aide et d'intervention familiale (SAIE)	2.406	14%
Centre d'orientation éducative (COE)	1.899	11%
Internat	1.590	9%
Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ)	1.184	7%
Service résidentiel pour jeunes (SRJ)	805	5%
Hôpital	764	4%
Projet pédagogique particulier (PPP)	750	4%
Centre d'accueil d'urgence (CAU)	600	3%
Serv accueil spécialisé petite enfance (SASPE)	572	3%
Centre d'Observation et d'orientation (COO)	185	1%
Famille d'accueil urgence ou court terme	180	1%
Centre de premier accueil (CPA)	161	1%
Centre d'accueil spécialisé (CAS)	158	1%
Service d'accueil non agréé	146	1%
Maison maternelle	140	1%
Centre d'accueil pour enf. victimes de maltraitance (CAEVM)	104	1%
Centre de jour	77	0%

(a) Un même jeune peut avoir été pris en charge par plusieurs types de service au cours de la même année.

- Un quart de jeunes (4.379) pris en charge ont été pris en charge au moins une fois en famille d'accueil.
- Deux jeunes sur 5 (3.794) ont été pris en charge au moins une fois en SAAE.
- Un peu moins de deux jeunes sur 5 ont bénéficiés d'au moins une prise en charge de frais <sup>2</sup>.
- Un jeune sur 7 (2.406) a été pris en charge au moins une fois en SAIE. Les SAIE sont les services les plus utilisés pour les suivis dans le milieu de vie.
- Un peu plus d'un jeune sur dix (1.899) a été pris en charge au moins une fois en COE.
- Près d'un jeune sur 10 (1.590) est pris en charge en internat scolaire.
- Un jeune sur 14 (1.184) a fait l'objet d'au moins une mesure de prise en charge en IPPJ.

<sup>1</sup> NB: Les services de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP) ont été retirés de l'analyse car il apparaît que l'ensemble des mandats qui leur sont confiés n'ont pas fait l'objet d'une notification à la DGAJ et donc d'un encodage dans Sigmajed.

Si l'on se rapporte aux rapports d'activités 2006 des services, 2.075 jeunes se sont vus imposer des prestations éducatives et philanthropiques en 2006. Or, seuls 1.386 jeunes sont renseignés dans Sigmajed comme ayant été orientés vers un SPEP (soit 2/3 des prises en charge renseignées par les services).

<sup>2</sup> Ex: logopédie, psychothérapie, frais de vacances, ...

## 4. La Culture

Pour ce qui est des services soutenus par la direction générale de la Culture, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir [www.bibliothèques.be](http://www.bibliothèques.be) ;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur [www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html](http://www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html) ;
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la direction générale des Arts de la Scène est à souligner ;
- la liste des centres culturels figure sur le site : [www.cfwb.be/cc/](http://www.cfwb.be/cc/)

### Les organisations et groupements de jeunesse

**Tableau 17. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004**

Organisations et groupements de jeunesse agréés	
services	53
mouvements	19
mouvements spécialisés	3
groupements	3
coordinations	4
<b>Total</b>	<b>82</b>

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

La Communauté française subsidie les organisations mais nous ne disposons pas d'informations sur les sections locales ou encore sur la population de jeunes fréquentant ces organisations : pour en savoir plus, voir le site [www.servicejeunesse.cfwb.be](http://www.servicejeunesse.cfwb.be).

Pour mémoire, en 2006, l'Observatoire a publié sur son site « Synthèse des travaux des panels OJ. Évaluation par les organisations de jeunesse du décret qui leur est consacré - Constats et recommandations ».

### Les maisons et centres de jeunes

**Tableau 18. Les centres de jeunes reconnus en 2004**

Maisons et centres de jeunes	
Maisons de jeunes	140
Centres de rencontre et d'hébergement	19
Centres d'information	23

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

On compte 182 centres de jeunes agréés en Communauté française dont 167 sont subventionnés (leur plan d'action a été agréé). Les Régions ou les communes subsidient également des initiatives similaires. Pour mémoire, en 2006, l'Observatoire a publié sur son site « MJ, Un état des lieux en 2003 ».

### Les centres d'expression et de créativité

Parmi les 170 CEC subsidiés par le service de l'Éducation permanente de la direction générale de la Culture, 95 disent s'adresser aux enfants et aux jeunes. Pour en savoir plus, voir le site : [www.educperm.cfwb.be](http://www.educperm.cfwb.be).



## 5. Le Sport

La direction générale du Sport mène nombre d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services.

**Les 17 centres sportifs de l'ADEPS** accueillent chaque année, pendant l'année scolaire, les écoles avec leurs écoliers et étudiants selon trois formules: les journées sportives (en externat: une journée de sport dans un centre ADEPS), les mi-temps pédagogiques (en internat ou externat : une semaine dans un centre ADEPS avec ½ sport, ½ activités culturelles) ou les séjours sportifs (en internat: une semaine dans un centre ADEPS avec du sport toute la journée). Ces activités sportives proposées par l'ADEPS ont un succès indéniable. L'année 2007 a vu la participation de 45.339 enfants aux journées sportives. Quelque 4.839 filles et 5.164 garçons, soit 10.003 enfants, ont participé aux mi-temps en internat. Ils étaient 573 filles et 552 garçons, soit 1.125 écoliers à participer à ces mi-temps en externat. Les séjours sportifs ont accueilli pour leur part 4.023 filles et 4.948 garçons, soit 8.971 jeunes.

À ces activités scolaires, il faut ajouter l'accueil des jeunes en stages ADEPS pendant les vacances. Ils ont été 3.209 de sexe féminin en internat et 8.815 en externat. Le sexe masculin voyait 4.268 de ses représentants en internat et 13.904 en externat. L'ADEPS a donc accueilli 30.196 enfants et adolescents pendant les vacances de l'année 2007.

Si l'on ajoute encore la participation des jeunes aux cycles d'initiation (132) et au Rhéto Trophée Adeps (1.382), nous constatons que les centres ADEPS ont vu 97.148 jeunes participer à une des activités proposées dans les centres sportifs de l'ADEPS.

Pour sensibiliser les jeunes à la pratique sportive, l'ADEPS est également présente dans le **domaine scolaire**.

Dans l'enseignement fondamental les opérations «jeune en forme» remportent un vif succès:

- Cross 31.000 participants
- AfeDec 1.200 participants
- Classe 6 8.000 participants

Dans l'enseignement secondaire, le «**Rhéto Trophée**», organisé à l'intention des élèves de dernière année, est devenu un événement incontournable pour près de **200 établissements** et **1.382 étudiants** de Bruxelles et de Wallonie.

**Le service «Sport pour Tous»** organise chaque semaine les «Points verts» ou «marches ADEPS», auxquels participent un certain nombre d'enfants accompagnant leurs parents, ainsi que quelques gros événements (Trophée Commune Sportive, Chemins du Vertige, Sport Défi Famille, Raid familial d'orientation ...) qui s'adressent à tout public.

**La direction générale du Sport** soutient également les fédérations sportives. Ce soutien bénéficie indirectement aux nombreux jeunes qui fréquentent un club sportif mais ce nombre n'est pas encore établi.

### 3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française

Tableau 19. Les dépenses prévues en 2008

DO	Activité	2008 initial (en 1000 €)	
11	Secrétariat général		
	16	Observatoire de l'enfance	211
	17	Cellule maltraitance	200
	19	Conseil de l'éducation aux médias	88
16	Santé		
	24 (partim)	vaccination	6.151
	25 (partim)	dépistage anomalies métaboliques	760
		dépistage surdité	275
	Programme 3	Promotion de la santé à l'école	17.958
17	Aide à la jeunesse		227.688
19	Enfance		183.232
20	Culture		
	13 (partim)	Arrêté Culture-Ecole	155
	12 (partim)	Diffusion des arts de la scène dans le cadre scolaire	537
	25	Théâtres pour l'enfance et la jeunesse	3.817
	37 (partim)	Jeunesses musicales	950
	Programme 2	Jeunesse	21.398
26	Sport (b)		
	32	Plaines de jeux	245
	34	Insertion sociale par le sport	1.125
	35 (partim)	Fédérations sportives scolaires	628
		Matériel de psychomotricité	642
Ch. III (partim)	Enseignement (c)		5.700.693
Total	enfance et jeunesse (a) (d)		6.166.753
Total	dépenses Communauté française		8.173.935

(a) non compris le BIJE  
 (b) non compris les centres Adepts ou le soutien aux fédérations  
 (c) non compris les académies, la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale  
 (d) non compris les crédits variables

Source: Direction générale du budget – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Nous proposons ici une estimation minimale de la part du budget de la Communauté française qui a pour cible directe les enfants ou les jeunes (à partir des intitulés du budget: elle représente 75%).

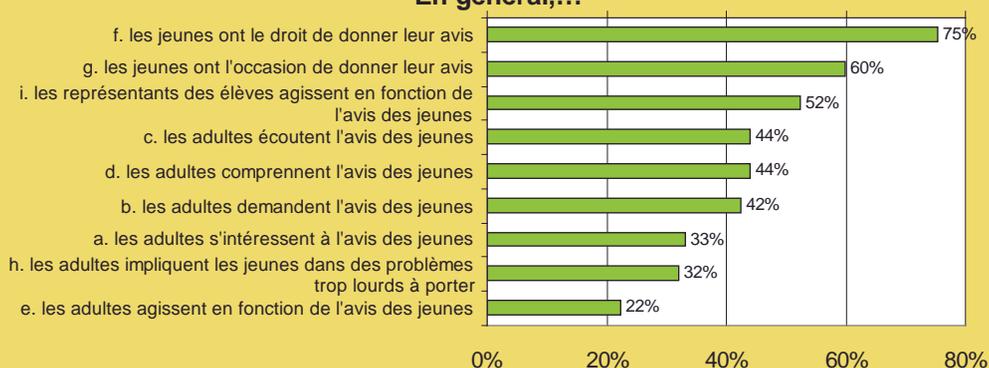
## 4. La participation des enfants et des jeunes en Communauté française

Si la participation est inscrite dans la Convention internationale des droits de l'enfant, on dispose de peu d'indications sur le point de vue des enfants. Comment sont-ils écoutés? Par qui sont-ils entendus? Où et quand estiment-ils qu'il est nécessaire d'être entendus? Que leur avis soit suivi? En 2007, l'Observatoire a commandité une recherche sur «La participation des enfants et des jeunes en Communauté française»: il s'agissait de recueillir le témoignage des enfants de 10 à 18 ans auprès d'un échantillon représentatif de 1.144 enfants.

Le rapport de la recherche qui distingue les résultats selon le genre, l'âge ou encore le type d'enseignement est publié sur le site de l'Observatoire. C'est de ce rapport que, à titre de court exemple, nous proposons ces deux extraits centrés sur les enfants de moins de 13 ans.

Figure 8. Avis des moins de 13 ans sur la participation

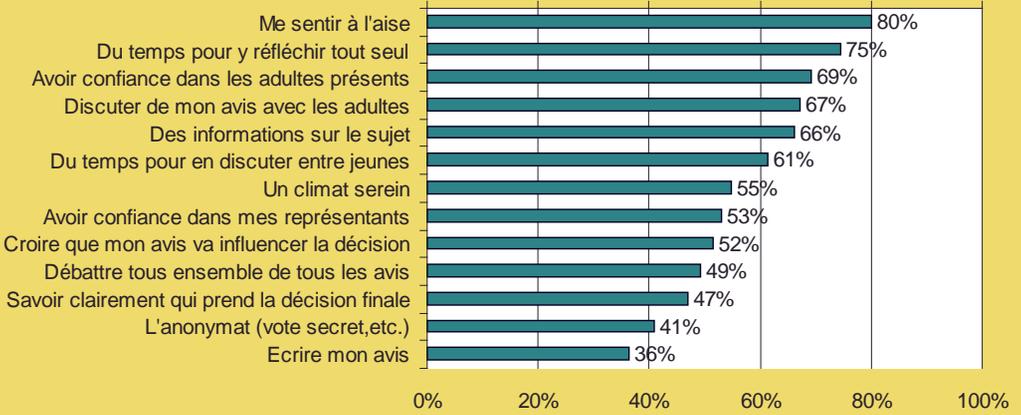
### Moins de 13 ans - leur avis sur la participation : "En général,..."



Manifestement, si les moins de 13 ans estiment que les jeunes ont et le droit et l'occasion de donner leur avis... ils sont sans illusion sur la façon dont les adultes prennent cet avis en compte!

Figure 9. Ce qui favorise la participation des moins de 13 ans

**Ce qui favorise la participation des moins de 13 ans**



Pour les moins de 13 ans, ce qui les aide vraiment pour donner leur avis c'est de se sentir à l'aise, d'avoir confiance dans les adultes et d'avoir du temps pour réfléchir tout seul... bien plus que des garanties d'anonymat: ils n'ont pas peur de donner leur avis!

Le rapport complet de la recherche fourmille d'indications fines sur les différentes dimensions de la participation des jeunes et nous espérons que ces deux exemples donneront envie d'en savoir plus.



## Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1. La population en 2006.....	5
Tableau 2. La population selon les groupes d'âge.....	5
Tableau 3. La population de moins de 35 ans.....	5
Tableau 4. La part des mineurs dans la population.....	6
Tableau 5. Les jeunes dans les statistiques de l'intégration sociale.....	9
Tableau 6. Nombre d'établissements scolaires en 2006-2007 .....	11
Tableau 7. Population scolaire en 2005-2006 (date de référence 15 janvier 2007) .....	11
Tableau 8. Les services d'accueil de la petite enfance en 2006.....	13
Tableau 9. Les services d'accueil spécialisé en 2006.....	13
Tableau 10. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés.....	14
Tableau 11. Application du décret ATL.....	14
Tableau 12. Écoles de devoir.....	14
Tableau 13. Les centres de vacances en 2006.....	15
Tableau 14. Les consultations de l'ONE en 2006.....	15
Tableau 15. Le secteur SOS-Enfants en 2006.....	15
Tableau 16. Nombre de jeunes pris en charge au moins une fois dans l'année par type de service (2006).....	17
Tableau 17. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004.....	18
Tableau 18. Les centres de jeunes reconnus en 2004.....	18
Tableau 19. Les dépenses prévues en 2008.....	20
Figure 1. La population de moins de 30 ans en Communauté française.....	8
Figure 2. Perspectives : la part des jeunes dans la population.....	8
Figure 3. Perspectives de population : nombre de +65 pour 100 de 0-15.....	9
Figure 4. Les jeunes adultes dans l'intégration sociale.....	10
Figure 5. Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2005-2006.....	12
Figure 6. Perspectives d'évolution du nombre d'élèves de 2006-2007 à 2024-2025.....	12
Figure 7. Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs de CESS Enseignement ordinaire délivrés en 2002-2003.....	12
Figure 8. Avis des moins de 13 ans sur la participation.....	21
Figure 9. Ce qui favorise la participation des moins de 13 ans.....	22







Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse  
Bld Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 413 37 65  
e-mail: [observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be](mailto:observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be)  
Site: <http://www.oejaj.cfwb.be>